

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2025-29

Séance du 17/12/2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le onze décembre deux-mille-vingt-cinq

Monsieur/Madame a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY					Madame Dominique COMBAZ				
Madame Nadine REUX					Monsieur Alain PERROT				
Monsieur Williams DUFOUR					Monsieur Bertrand PUGNOT				
Monsieur Daniel BATON					Madame Evelyne LABRUDE				
Monsieur Fabien GALLICE					Monsieur Pierre FAYARD				
Monsieur Éric PHILIPPE					Monsieur Marc GAUTIER				
Monsieur Jean-Louis REYNAUD					Monsieur Robert EYRAUD				
Monsieur Raymond VAGNON					Monsieur Stéphane GUSMEROLI				
Monsieur Mathias LAVOLE					Monsieur BOURDIER Gilles				
Monsieur GENTIL Pascal									

Objet : Mise en place de dispositifs de suivi hydrologique et climatique (échelle limnimétrique, enregistreurs niveau d'eau, piézomètres, station météo, etc.) et réalisation de modélisation de nappe.

CONSIDERANT QUE :

- Que le SIAGA assure la compétence GEMAPI sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison-Rieu
- Que l'année 2026 permettra la mise en œuvre du nouveau contrat Eau et Climat
- Que l'Agence de l'eau participe financièrement aux actions d'animation, de communication et de sensibilisation en faveur des milieux aquatiques

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



27, Avenue Gabriel Pravaz
 38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
contact@guiers-siaga.fr

M Le Président :

- **RAPPELE** la volonté du syndicat de poursuivre les actions en faveur de la ressource en eau et du changement climatique inscrit au SDAGE.
- **INDIQUE que :**
 - ✓ Le SIAGA a commencé à installer des dispositifs de suivi des nappes et des rivières courant 2024 et 2025 (délibération 2023). Toutefois, le réseau de surveillance reste incomplet. L'ajout de nouveaux équipements permettrait d'assurer une observation plus fine du territoire.
 - ✓ Les sondes pourront être mobilisées lors de la mise en œuvre des arrêtés sécheresse.
 - ✓ Les sondes pourront être mobilisées afin de maintenir les DOE en période d'étiage.
 - ✓ La modélisation de nappe permettrait d'améliorer les connaissances du SIAGA sur le fonctionnement de la nappe
- **EXPOSE** que ces dispositifs permettront de :
 - ✓ D'enrichir les données disponibles et d'améliorer la connaissance hydrologique et climatique du SIAGA.
 - ✓ Disposer d'une vision globale des écoulements (zones d'alimentation, de drainage, intensité des fluctuations saisonnières) ;
 - ✓ Mieux appréhender les relations nappe / rivière et zones humides et leurs fluctuations à l'échelle globale et en fonction des prélèvements ;
 - ✓ Disposer d'un état des lieux préliminaire dans le cas de projets interférant avec les écoulements souterrains (nouveaux forages, projet de renaturation de cours d'eau...).
 - ✓ Fournir des données nécessaires à la modélisation de la nappe appréhender les périodes de recharge via les précipitations, les apports via les cours d'eau, les échanges nappes-rivières, l'influence des prélèvements
- **INDIQUE** que le montant estimatif est de 245 000 € HT.
- **PROPOSE** de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles.
- **PROPOSE** de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau et des Conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier (demandes de subvention et conventions partenariales).

Fait et délibéré en séance, le 17/12/2025

Le Président
Jean-Louis REYNAUD

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



 27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
 contact@guiers-siaga.fr

Publiée le : 18/12/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 18/12/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.